

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Sophie DUCCA

Convocation et affichage : 16/09/2024

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

### **OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de passer un contrat de maintenance (hors pièces : batterie, électrodes) pour le défibrillateur et présente la proposition de la société SUD EST MEDICAL à Sisteron.

Ce contrat comprend une visite annuelle sur site permettant une vérification visuelle du DAE, un contrôle des accessoires et dates de péremption, des vérifications fonctionnelles, test final, établissement d'un procès-verbal d'intervention et la déclaration du DAE sur la base nationale géo'da.

Le montant du contrat annuel s'élève à 82.50 €HT.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur ce contrat de maintenance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve le contrat de maintenance du défibrillateur présenté ci-dessus,**
- **Valide le devis de la société SUD EST MEDICAL à Sisteron pour un montant de 82.50 €HT par an ;**
- **Autorise Monsieur Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 23 septembre 2024

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

  


Le secrétaire

Antoine POLATOUCHE

